

# VEILLE AGRI-AGRO Chine & Mongolie

Une publication du SER de Pékin  
Quinzaine du 1er janvier 2026

## Chine continentale

### Agriculture et agro-alimentaire

Priorités de la Chine en 2026 pour le travail rural

La Chine adopte des mesures de sauvegarde sur les importations de bœuf

Conclusions préliminaires de l'enquête anti-subsidy sur les importations de produits laitiers en provenance de l'UE

L'évolution du secteur de la pomme de terre en Chine durant les cinq dernières années

L'exportation des engrains chinois repart à la hausse en 2025

La Chine devient le marché des animaux de compagnie à la croissance la plus rapide au monde

Les truffes du Yunnan : une présence affirmée sur le marché domestique et des débuts à l'export

Le caviar chinois s'invite désormais sur les tables du monde entier

Les « repas visuellement attrayants », nouvelle tendance de la restauration

### Sanitaire et phytosanitaire

La Chine révise les règlements sur l'enregistrement et l'administration des fabricants étrangers d'aliments importés

Recensement national des cas de principales maladies animales en octobre 2025

17 PFAS détectés dans des échantillons de thé entre 2020 et 2021

Des mycotoxines repérées dans de cafés instantanés importés et commercialisés en Chine

## Mongolie

Renforcement de la sécurité alimentaire accessible à tous, la priorité du nouveau Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Industrie légère  
Un renforcement de la coopération entre l'Italie et la Mongolie

# Chine continentale

## Agriculture et agro-alimentaire

### Priorités de la Chine en 2026 pour le travail rural

La conférence sur le travail rural, qui s'est tenue à Pékin du 29 au 30 décembre 2025, a défini les priorités de la Chine dans ce domaine pour 2026. Au cours de cet évènement annuel, le projet de document central N°1 pour 2026, intitulé « l'Avis sur l'ancrage de la modernisation agricole et rurale et la promotion solide de la revitalisation intégrale des zones rurales » a été discuté. A la tête de cette instance, le président chinois Xi Jinping a souligné l'importance de l'agriculture, des zones rurales et des agriculteurs dans la perspective du 15<sup>e</sup> plan quinquennal qui sera dévoilé en mars. Les principaux axes de travail correspondent à [la modernisation de l'agriculture, la revitalisation rurale et l'intégration urbaine-rurale](#).

Les directives de la conférence visent ainsi un développement rural de meilleure qualité garantissant la sécurité alimentaire, les progrès technologiques et l'augmentation des revenus des agriculteurs dans un contexte d'incertitude mondiale. La conférence a examiné les stratégies visant à stabiliser la production céréalière et oléagineuse, à renforcer la capacité de production céréalière et à améliorer le soutien aux revenus des agriculteurs. En outre, des avancées dans les technologies agricoles et les innovations en matière d'agriculture intelligente ont été mises en avant, celles-ci étant jugées essentielles à la modernisation globale de la Chine, comme le relèvent les recommandations du Comité central du PCC.

### La Chine adopte des mesures de sauvegarde sur les importations de bœuf

Le 31 décembre 2025, le ministère chinois du Commerce (MOFCOM) a [annoncé](#) l'imposition de mesures de sauvegarde sur les importations de viande bovine. L'enquête a conclu que l'augmentation des importations de viande bovine a causé un préjudice grave à l'industrie nationale, conduisant à l'imposition à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une période de 3 ans, de mesures de sauvegarde prenant la forme de :

1. Quotas pour les importations de viande bovine, revus à la hausse chaque année et de 2,688 Mt en 2026 ;
2. Répartition de ces quotas par grands pays exportateurs/régions : Brésil (1,1 Mt), Argentine (511 000 t), Uruguay (324 000 t), Nouvelle-Zélande (206 000 t), Australie (205 000 t), Etats-Unis (164 000 t) et 172 000 t pour le reste des exportateurs (dont l'Union Européenne) ;

3. Droits de douane additionnels de 55 % sur les volumes excédant ces quotas.

Sont exclus des quotas les pays en développement (y compris la Russie) à condition que leur part individuelle dans les importations chinoises soit inférieure à 3% et que leur part totale dans les importations soit inférieure à 9%. Par conséquent, si leur part dépasse ces seuils pendant la période, des mesures de sauvegarde pourront leur être appliquées.

## **Conclusions préliminaires de l'enquête anti-subvention sur les importations de produits laitiers en provenance de l'UE**

Le 22 décembre 2025, le ministère chinois du Commerce (MOFCOM) a [publié](#) les conclusions préliminaires de son enquête anti-subvention sur les importations de produits laitiers en provenance de l'Union européenne (UE). Le MOFCOM a conclu que les produits laitiers importés en provenance de l'Union européenne bénéficient de subventions « causant des dommages considérables à l'industrie laitière nationale en Chine », justifiant ainsi l'imposition de droits additionnels provisoires.

A compter du 23 décembre 2025 et dans l'attente d'une décision finale fixée au plus tard au 21 février 2026, ces produits laitiers importés seront soumis à des droits compensatoires prenant la forme de dépôts de garantie, allant de 21,9 % à 42,7 %. Les parties intéressées auront 10 jours à partir de la publication de cette annonce pour adresser leurs commentaires.

Pour rappel, l'enquête avait été lancée le 21 août 2024. Le 23 septembre 2024, la Commission européenne avait saisi l'organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC afin de contester pour la première fois une enquête dans sa phase initiale, notant « l'émergence d'une tendance chinoise à initier des mesures de défense commerciale basées sur des allégations contestables et des preuves insuffisantes ».

## **L'évolution du secteur de la pomme de terre en Chine durant les cinq dernières années**

Au cours des cinq dernières années, la filière chinoise de la pomme de terre a connu une croissance régulière en termes de volume. En parallèle, les prix du marché ont subi d'importantes fluctuations périodiques tandis que la structure industrielle continue de s'ajuster.

La production chinoise de pommes de terre a maintenu une trajectoire croissante (de 17,98 millions de tonnes en 2020 à environ 19,09 millions de tonnes en 2024) malgré les fluctuations. Depuis près de deux décennies, la Chine est [en tête du classement mondial de l'industrie de la pomme de terre](#). La consommation fraîche domine avec environ 42 %, tandis que la consommation transformée représente environ 32 %. Malgré un taux de transformation globalement faible, les entreprises de la transformation se

développement rapidement, la Chine étant à titre d'exemple devenue un exportateur net de frites surgelées en 2022.

En fonction des conditions naturelles et de la spécialisation industrielle, 4,7 millions d'hectares de la superficie cultivée peuvent être divisées en deux zones de production principales : d'une part, la zone de production primaire du nord (Gansu, Mongolie intérieure, Hebei, Heilongjiang, etc.), celle-ci constitue un centre national pour la multiplication des plants de pommes de terre et la transformation ; d'autre part, la zone de cultures mixtes du sud-ouest (Yunnan, Guizhou, Sichuan, etc), qui est le principal fournisseur national de pommes de terre commerciales fraîches.

Historiquement, les exportations chinoises de pommes de terre se concentraient sur les pommes de terre fraîches, mais ces dernières années ont été marquées par des changements structurels et l'émergence de nouvelles opportunités de croissance sur le marché. Ses marchés se concentrent principalement en Asie d Sud-Est, mais aussi se développent vers des marchés émergents comme la Russie et le Kirghizistan.

## L'exportation des engrais chinois repart à la hausse en 2025

De 2021 à 2024, les exportations d'engrais chinois ont diminué de manière consécutive en raison des restrictions imposées par la politique sur l'inspection des marchandises importées et exportés, passant de 11,67 milliards USD en 2021 à [8,71 milliards USD en 2024](#).

Un rebond s'est toutefois produit au cours des dix premiers mois de 2025, la valeur atteignant plus de 11,55 milliards de USD, soit une croissance significative d'une année sur l'autre.

Les principales destinations d'exportation d'engrais chinois sont les marchés asiatiques, sud-américains et africains, notamment le Brésil, l'Inde, le Vietnam, la Thaïlande, la Corée du Sud, le Japon et le Nigeria.

Les principaux types d'engrais exportés sont dominés par les engrains azotés et phosphorés en vrac.

L'exportation est menée par de producteurs publics et à grande échelle, notamment Guizhou Phosphate, Yuntianhua et Hubei Yihua, Sinochem Fertiliser, Wenqiu et Yangfeng.

## La Chine devient le marché des animaux de compagnie à la croissance la plus rapide au monde

La génération Z chinoise, qui a un impact significatif sur le marché des animaux de compagnie et sur les tendances de l'emploi dans le pays, mettent en évidence une forte croissance des professions liées aux animaux de compagnie. En 2025, les emplois dans l'économie des animaux de compagnie ont connu un taux de croissance des recrutements de 30,4 %, ce qui en fait la deuxième croissance la plus rapide après celle des ingénieurs en apprentissage automatique. Les dresseurs de chiens ont vu leurs opportunités d'emploi augmenter de

28 %. Cette croissance reflète le dynamisme du secteur des animaux de compagnie, avec un taux d'expansion annuel du marché de 13,3 %, le plus élevé au monde.

Il est à noter que le nombre de propriétaires d'animaux de compagnie nés après 2000 devrait dépasser [les 20 millions en 2024](#), soit une augmentation annuelle de 164 %. Cette tranche de la population a tendance à dépenser environ 342 USD par an et par animal de compagnie et privilégie un style « parental », ce qui stimule la demande de produits personnalisés, de services vétérinaires et d'activités liées aux animaux de compagnie.

## **Les truffes du Yunnan : une présence affirmée sur le marché domestique et des débuts à l'export**

Les truffes, autrefois considérées comme un produit de luxe en Europe, sont désormais cultivées dans la province chinoise du Yunnan et ont fait leur [entrée sur le marché grand public en Chine](#).

Le Yunnan développe une chaîne industrielle intégrée pour les truffes, couvrant la récolte, la transformation et la vente, ce qui permet d'améliorer considérablement les revenus des agriculteurs locaux. Bénéficiant de conditions de culture idéales, le comté de Yongren produit environ 50 tonnes par an, avec des prix pouvant atteindre 104 EUR (850 RMB) le kilogramme. Des mesures de conservation ont été mises en place pour protéger les ressources en truffes, notamment l'interdiction de la récolte pendant certains mois. Les entreprises locales innovent avec des produits à base de truffes, ce qui a doublé la valeur de la production depuis 2014.

Les exportations chinoises de truffes ont également connu une croissance significative, atteignant environ 45,4 tonnes en 2024, soit près d'un tiers des exportations mondiales. Les régions de production sont en expansion, mais des défis subsistent en matière de stratégie marketing et de tarification.

## **Le caviar chinois s'invite désormais sur les tables du monde entier**

La Chine émerge en tant que producteur majeur de mets de luxe, offrant des produits autrefois rares, dont le caviar, et conquérant désormais des marchés internationaux. La Chine est devenue le [premier exportateur mondial de caviar](#), avec 322 tonnes vendues à l'étranger en 2024, représentant 43 % du marché mondial, loin devant l'Italie et la France.

Cette évolution est soutenue par les gouvernements provinciaux, notamment dans des régions agricoles comme le Yunnan, le Shandong et l'Anhui, qui ont encouragé des productions à plus forte valeur ajoutée. Des entreprises comme Hangzhou Qiandaohu Xunlong Sci-tech Co., qui possède la marque Kaluga Queen, utilisent des systèmes d'intelligence artificielle pour gérer la plus grande ferme d'esturgeons au monde.

## **Les « repas visuellement attrayants », nouvelle tendance de la restauration**

Les préférences des consommateurs pour les expériences culinaires évoluent avec des plats esthétiques, gagnant en popularité tant dans le secteur de la restauration que sur les réseaux sociaux.

Ces plats visuellement attrayants, qui attirent des files d'attente, se distinguent par leur saveur exceptionnelle et leur bonne qualité, ainsi que par un prix abordable. Le phénomène connaît un essor, avec plus de 3,6 milliards de vues sur Douyin (TikTok) concernant des sujets liés aux « plats esthétiques ». Dans des métropoles comme Shanghai et Pékin, de nouveaux restaurants spécifiquement axés sur les « repas visuellement attrayants » se multiplient, incorporant des cuisines variées allant du traditionnel occidental à des spécialités asiatiques, tout en intégrant des touches locales.

Les jeunes consommateurs fondent de plus en plus leurs choix alimentaires sur la valeur émotionnelle et montrent en conséquence une disposition croissante à payer pour cela.

Pour attirer les clients, les entreprises de restauration se focalisent sur le renforcement de l'ambiance et de la qualité ou l'utilisation d'ingrédients supérieurs comme le bœuf Wagyu et la mozzarella authentique, et adoptent un modèle axé sur la qualité dans le segment des « plats visuellement attrayants », qui inclut également une large gamme de desserts. Cette évolution pourrait favoriser éventuellement les débouchés des produits agroalimentaires importés, tels que les viandes et les produits laitiers haut de gamme.

## **Sanitaire et phytosanitaire**

### **La Chine révise les règlements sur l'enregistrement et l'administration des fabricants étrangers d'aliments importés**

Le 14/10/2025, la General Administration of Customs of the P.R. China (GACC) a publié sur son site officiel, la version révisée de : [Règlements de la République populaire de Chine sur l'enregistrement et l'administration des fabricants étrangers d'aliments importés \(Ordre n° 280 de l'Administration générale des douanes\)](#) ; anciennement décret n°248.

La date d'entrée en vigueur de cette version révisée est le 1er juin 2026. Cependant, de nombreuses incertitudes demeurent quant aux modalités de mises en œuvre. En particulier, plusieurs textes d'application tels que le catalogue des produits, ou encore le champ d'application pour l'enregistrement des entreprises de stockage, n'ont pas encore été publiés.

Une réunion organisée entre l'Union européenne et la GACC en novembre dernier a néanmoins permis de mettre en évidence les éléments suivants :

Tout d'abord, le système actuel -CIFER- reste l'interface pour l'enregistrement des exportateurs. Ce système sera soumis à une optimisation fonctionnelle et des ajustements.

Néanmoins, la GACC indique que le commerce des entreprises déjà enregistrées dans CIFER ne sera pas affecté par cette mise à jour qui portera principalement sur :

#### Les modalités d'enregistrement

Des modalités d'enregistrement simplifiées pourront être mises en place en complément des procédures existantes. Ces modalités seront définies au cas par cas, produit par produit, dans le cadre de négociation bilatérale.

#### Les modalités de renouvellement

Une modalité de renouvellement automatique sera mise en place pour certaines activités. Le catalogue des activités concernées n'est pas encore publié. Les entreprises non listées dans ce catalogue conservent une procédure de renouvellement telle qu'existant, à la demande de l'entreprise et avec fourniture de documents justificatifs.

#### Les modalités de modification

De nouvelles possibilités en termes de modification seront possibles sous réserve de prouver que la modification n'a pas d'incidence sur la gestion de la sécurité sanitaire. Par exemple, les modifications concernant le changement de représentant légal ou le numéro d'enregistrement feront l'objet d'analyse au cas par cas.

En conclusion, même si de nombreuses incertitudes demeurent quant à la mise en œuvre de ce décret, l'impact pour les entreprises déjà enregistrées dans CIFER devrait être limité selon la GACC. Les textes d'application qui seront publiés par la GACC au cours des prochains mois permettront néanmoins une meilleure analyse des conséquences de cette révision.

## Recensement national des cas de principales maladies animales en octobre 2025

Selon [le recensement mensuel du Bureau vétérinaire du MARA](#), en octobre 2025, un total de 25 maladies animales majeures ont été signalées sur le territoire chinois, avec 22816 animaux malades et 3525 animaux morts de maladie.

Recensement national des cas de principales maladies animales en octobre 2025		
Nom de maladie	Nombre d'infections	Nombre de décès
<b>Total</b>	22816	3525

<b>Fièvre aphteuse</b>	10	0
<b>Influenza aviaire hautement pathogène</b>	330	330
<b>Rage</b>	1	1
<b>Brucellose</b>	2484	1
<b>Maladie du charbon</b>	2	2
<b>Echinococc ose</b>	42	1
<b>Dermatose nodulaire contagieus e</b>	8	2
<b>Rhinotrach éite infectieuse bovine</b>	28	2
<b>Tuberculos e bovine</b>	5	0
<b>Clavelée et variole caprine</b>	144	13
<b>Pleuropneu monie contagieus e caprine</b>	1619	279
<b>Peste porcine</b>	3	2
<b>Syndrome dysgénésiq ue et respiration du porc</b>	122	20
<b>Diarrhée épidémiq ue porcine</b>	17281	3110
<b>Maladie de Newcastle</b>	548	45

<b>Peste du canard</b>	36	6
<b>Gosling plague</b>	475	30
<b>Maladie hémorragique du lapin</b>	18	12
<b>Maladie de Pasteurella</b>	7510	1820
<b>Maladie de Marek</b>	904	374
<b>Erysipèle porcin</b>	192	14
<b>Cysticerque</b>	3	0
<b>Grippe porcine</b>	2824	240
<b>Coccidiose aviaire</b>	50576	2837
<b>Diarrhée virale bovine</b>	1033	102

## 17 PFAS détectés dans des échantillons de thé entre 2020 et 2021

Dans une étude réalisée en Chine, 17 PFAS ont été recherchés dans des échantillons de feuilles de thé disponibles dans le commerce entre 2020 et 2021 (n=220). L'ensemble des échantillons étaient contaminés avec [des concentrations totales en PFAS](#) variant de 0,013 à 24,8 ng/g (médiane de 1,99 ng/g). Parmi ces composés, le PFHxS (détecté dans 99,5 % des cas) et le PFBA (94,1 %) étaient les plus fréquents et affichaient aussi les concentrations médianes les plus élevées. Cette prédominance de PFAS à chaîne courte pourrait s'expliquer par leur utilisation croissante dans l'industrie, en remplacement du PFOS et du PFOA. Leur petite taille favoriserait également leur absorption par les racines des plantes. Cependant, les analyses des infusions préparées à partir de ces feuilles ont révélé des concentrations bien plus faibles ([65 ng/L au maximum](#)), suggérant une exposition plus limitée à ces substances au stade de la consommation.

## Des mycotoxines repérées dans de cafés instantanés importés et commercialisés en Chine

L'analyse de 84 échantillons de cafés instantanés importés et commercialisés en Chine a montré une prévalence élevée d'aflatoxine G2 (89,3 %) avec une concentration pouvant atteindre 13,6 µg/kg. Au total, 91,6 % des échantillons contenaient au moins une des six toxines (les aflatoxines AFB1, AFB2, AFG1, AFG2 et les trichothécènes (T-2 et HT-2)). L'ochratoxine A (OTA) n'a pas été détectée. Des concentrations importantes ont été observées pour HT-2 (125 µg/kg) et T-2 (69 µg/kg). Aucun seuil réglementaire n'est cependant fixé pour ces toxines dans le café.

## Mongolie

### Renforcement de la sécurité alimentaire, la priorité du nouveau Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Industrie légère

Le nouveau ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Industrie légère, M. Badamsüren, a ordonné un renforcement immédiat des mesures de sécurité alimentaire et de préparation à l'hiver lors d'une réunion élargie avec les agences concernées. Il a exigé une planification détaillée des réserves de fourrage, de leur acheminement vers les provinces afin de limiter les risques pour l'élevage durant l'hiver. En parallèle, face à la hausse du coût de la vie, le ministre a également insisté sur un contrôle strict des prix alimentaires notamment via une utilisation stratégique des revenus issus des ressources non-renouvelables vers l'agriculture, la production alimentaire et l'industrie légère.

### Un renforcement de la coopération entre l'Italie et la Mongolie

La visite d'État du président mongol U. Khurelsukh à Rome a marqué une nouvelle étape dans le renforcement des relations économiques entre l'Italie et la Mongolie. À cette occasion, environ 150 entreprises ont participé au Forum d'affaires Italie-Mongolie, avec des échanges centrés sur l'agroalimentaire, l'agriculture, le textile, le cuir, le cachemire, l'énergie, la logistique et le tourisme. L'Italie demeure un partenaire clé pour le cachemire mongol. Les deux parties ont convenu d'approfondir leur coopération notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie légère, de l'éducation et de la culture, avec la perspective d'un forum économique organisé en Mongolie en 2026.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique de Pékin  
[cedric.prevost@dgtresor.gouv.fr](mailto:cedric.prevost@dgtresor.gouv.fr)

Rédaction : SER de Pékin  
Abonnez-vous : [max.monot@dgtresor.gouv.fr](mailto:max.monot@dgtresor.gouv.fr)